



**COMMUNE DE VEYRAS**

## **ASSEMBLEE PRIMAIRE DU LUNDI 24 AOÛT 2020 A LA SALLE DE GYMNASTIQUE DE VEYRAS**

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE**

La séance est ouverte par le président Stéphane Ganzer qui souhaite la bienvenue aux 42 personnes présentes à la 8ème Assemblée primaire de la période législative 2017-2020. Cette assemblée, initialement prévue le 8 juin 2020, a dû être reportée en raison des restrictions imposées par la pandémie de Coronavirus (Covid-19). Conformément aux dispositions de l'article 7 de la Loi sur les communes du 5 février 2004 (ci-après LC), l'assemblée a comme sujet principal l'acceptation des comptes 2019.

Le conseil communal a réuni l'assemblée dans la salle de gymnastique et propose une discussion ouverte en fin de séance. Toutefois, il a été décidé de faire l'impasse sur le partage d'un apéritif à l'issue de l'assemblée, compte tenu de la situation actuelle.

Le président informe que la convocation a été effectuée dans les délais légaux selon les modes de convocation suivants : pilier public, bulletin officiel, site Internet [www.veyras.ch](http://www.veyras.ch) et bulletin d'information « Veyras'Actuel ».

Le président mentionne les documents que l'assemblée a reçus à l'entrée de la salle, à savoir les comptes 2019 et le protocole de l'Assemblée primaire du 9 décembre 2019.

Le président donne connaissance des points de l'ordre du jour conformément à l'article 10 LC.

Le mode de convocation n'appelle aucun commentaire et l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

### **2. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 9 DECEMBRE 2019**

Le président mentionne que le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 9 décembre 2019, remis à l'entrée de la salle, comprend 4 pages qui en relatent de manière exhaustive les débats.

Comme lors des précédentes séances, le président propose d'en retracer uniquement les points principaux.

Le président rappelle que les sujets majeurs étaient la présentation et l'acceptation du budget 2020, la présentation du plan financier 2020-2023 et des investissements projetés ainsi que l'approbation des statuts de l'association (de droit public) « Agglo Valais central ».

L'assemblée s'est terminée par les remerciements d'usage à tous les acteurs de la collectivité publique, par la discussion hors protocole et par le verre de l'amitié.

Selon les dispositions des articles 98 LC et suivants, le procès-verbal susmentionné est ensuite accepté publiquement et à l'unanimité par l'assemblée. Le président remercie le secrétaire communal de sa bonne tenue.

### 3. LECTURE DES COMPTES 2019

Conformément aux dispositions de l'article 17b LC, l'Assemblée primaire doit se réunir pour accepter les comptes avant le 30 juin 2020. Toutefois, compte tenu de la pandémie de Coronavirus qui sévissait durant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 et l'interdiction décrétée par le Conseil d'Etat d'organiser toute assemblée primaire, la présente assemblée a exceptionnellement dû être repoussée.

Le président mentionne le fascicule des comptes qui a été transmis à l'assemblée et débute la présentation des comptes 2019 en les illustrant en détail par un diaporama informatique. Cette présentation permet à l'assemblée de cerner les éléments essentiels des perspectives financières.

Le président poursuit par un aperçu des comptes de fonctionnement et d'investissement, présente de manière détaillée les comptes de fonctionnement, charges et recettes, en commentant les variations importantes et mentionne en particulier la marge d'autofinancement de CHF 1'534'282.18 ainsi que l'excédent de financement de CHF 907'017.79.

Concernant les investissements 2019, le président débute en présentant les coûts relatifs au projet de centre commercial Noble-Contrée (frais d'étude). Puis il passe la parole aux membres du conseil communal afin qu'ils relatent les autres dépenses d'investissement réalisées lors de cet exercice.

La conseillère Nadine Pfenninger détaille l'investissement lié à l'achat de matériel pompier ainsi que le projet des 5 artistes.

Le conseiller Romain Gillioz en fait de même et évoque les frais liés au domaine scolaire, pour ce qui concerne les installations techniques et le mobilier.

La conseillère Dominique Ludi présente le dossier relatif à l'EMS Pré du Chêne à Venthône, dont le décompte final a réservé une bonne surprise en laissant apparaître une différence de CHF 31'000.- en faveur de la Commune de Veyras.

Le vice-président Paul-Alain Clivaz poursuit et présente les assainissements routiers et urbains liés entre autres à la réfection de murs à la route des Bernunes, à l'achat d'un nouveau véhicule pour les travaux publics, la réfection de l'éclairage public en bordure des routes cantonales ainsi que la soule liée au déclassement de la route Sierre-Muraz (intervenu en 2015). Le vice-président détaille également les dépenses consenties pour le remplacement des compteurs d'eau potable, l'agrandissement du colombarium au cimetière ainsi que l'installation de moloks à la route de Riondaz en lieu et place des containers mobiles.

Le président relève la bonne tenue des dépenses d'investissement du home de Venthône puis récapitule le total des investissements de CHF 627'264.39 et porte une conclusion en mentionnant notamment la marge d'autofinancement, les amortissements et le résultat de l'exercice. Il récapitule aussi la situation financière de la dernière période quadriennale et relève une fortune nette en augmentation.

Le président communique ses conclusions à l'aide d'indicateurs financiers et l'expression de la volonté du conseil communal d'optimiser l'engagement des moyens, d'organiser le contrôle financier et de promouvoir la qualité de vie à Veyras.

Le président remercie ses collègues du conseil communal et relève le niveau qualitatif du travail effectué par une équipe soudée. Il remercie également le secrétaire communal et ses collaborateurs de l'administration pour la pertinence et l'excellence du travail fourni.

Le président ouvre la discussion sur les comptes 2019.

La parole n'étant pas demandée par l'assemblée, le président propose de passer directement au point 4 de l'ordre du jour.

### 4. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE ET ACCEPTATION DES COMPTES 2019

Le président informe l'assemblée que l'Organe de contrôle, par la Fiduciaire Fidag SA, a effectué ses contrôles et vérifications dès le 20 avril 2020. Au vu de la situation sanitaire, la révision des comptes 2019 a exceptionnellement dû être menée à distance.

Le président passe la parole à la réviseuse Mme Anne-Laure Rey, qui donne lecture du rapport de l'Organe de contrôle, puis à l'assemblée pour d'éventuelles remarques ou questions.

La parole n'étant pas demandée et en vertu de l'article 17b LC, le président demande à l'assemblée de se prononcer par main levée sur l'approbation des comptes 2019.

Les comptes 2019 sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

Le président remercie les réviseurs de l'excellent travail fourni et l'assemblée de la confiance témoignée.

## 5. DIVERS

Le président introduit le dernier point à l'ordre du jour par la présentation des avancements des travaux de mise en œuvre de la nouvelle commune de Noble-Contrée, qui verra le jour le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Il relate entre autres la nomination des trois chefs de services (dont M. Samuel Favre comme futur secrétaire communal et M. Fabio Cartini en qualité de chef du service technique), du responsable de l'équipe des travaux publics (M. Michaël Epiney), du commandant du futur CSP de Noble-Contrée (M. Christophe Bilgischer) ainsi que le chef de la future police municipale (M. Boris Brodt).

Le président informe ensuite de l'achat à Crema SA des locaux commerciaux actuellement occupés par l'enseigne Volg, en précisant que l'investissement a été consenti à parts égales par les communes de Miège-Venthône-Veyras, dans l'optique d'y regrouper à terme l'administration communale de Noble-Contrée.

Concernant les autres avancements liés à la mise en œuvre de la nouvelle commune fusionnée, chaque membre du conseil communal présente les divers travaux menés au sein de leurs groupes de travail respectifs.

Le président poursuit et donne connaissance de l'état de situation du projet de construction du centre commercial Noble-Contrée, actuellement retardé suite au recours déposé auprès du Tribunal cantonal. Il enchaîne en précisant qu'une borne de recharge pour véhicules électriques sera prochainement installée à proximité du centre scolaire.

Le président et la conseillère Dominique Ludi évoquent les différentes mesures, économiques et sociales, qui ont été mises sur pied durant la pandémie de Coronavirus. La conseillère profite de cette occasion pour remercier toutes les personnes ayant apporté leur aide durant cette période difficile de même que la Société de Jeunesse Noble-Contrée pour leur précieux engagement dans le cadre de la livraison des courses aux plus vulnérables.

Le président poursuit en évoquant deux autres projets communaux en cours, à savoir la réfection de l'ancien stand de tir de même que l'aménagement de la place du Vieux Village. Le vice-président souligne ensuite les mesures prévues pour l'évacuation des eaux (PGEE), la réfection de la montée Corinna Bille planifiée cet automne ainsi que l'amélioration de la prise d'eau d'irrigation à Bedan.

Le président mentionne les pactes d'amitié, actuellement en vigueur avec les municipalités de Veyras France et de Saas-Fee, qui se poursuivront suite à la fusion. Il termine en soulignant qu'un nouveau curé entrera en fonction dès le 1<sup>er</sup> septembre 2020, en la personne de M. Daniel Reynard, et rappelle la tenue des élections communales le 18 octobre prochain.

Le président passe ensuite la parole à l'assemblée pour les questions.

Mme Elisabeth Demange évoque les lampadaires installés autour du terrain des Crêtes et se plaint de leur puissance lumineuse. Stéphane Ganzer souligne que ce nouvel éclairage public dispose de la technologie LED et qu'une vérification sera effectuée.

M. Herbert Cina revient sur l'importante circulation qu'il constate au quotidien à la route du Moulin et demande quelles mesures sont prévues. Le président souligne que, suite à la pétition déposée par leurs riverains, certains gendarmes couchés ont entretemps été rabaissés. D'autre part, il indique que d'éventuels autres aménagements sont à l'étude.

M. Baudouin Heinrich s'interroge au sujet du projet d'évacuer les surplus d'eau dans la Signèse, alors que cette rivière est déjà particulièrement chargée lors d'intempéries. Le président souligne qu'il n'existe pas vraiment d'autre solution que d'amener ces eaux vers la Signèse. Le vice-président complète en indiquant qu'il est également prévu d'installer des bassins avec dessableur le long de la rivière, afin de réduire le risque de dégâts et débordements à son arrivée à Glarey/Sierre.

M. Yves Balmer aborde la question de la mobilité douce et plus précisément de la possibilité d'installer des stations PubliBike (vélos en libre-service) dans notre région. Le président précise qu'une demande d'extension du réseau a été déposée auprès de la Ville de Sierre, mais qu'aucune suite n'a pour l'heure été donnée. Ce sujet sera prochainement abordé dans le cadre des discussions avec les communes du district.

Enfin, M. Jean-Franco Ganzer propose de féliciter et remercier l'actuel conseil communal, à quelques mois de la fusion des communes.

Le président remercie le service des travaux publics ainsi que le stagiaire de l'administration communale pour la préparation de la salle de gymnastique.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les citoyennes et citoyens présents ce soir, de l'intérêt porté à la chose publique, de la collaboration, la compréhension et la confiance témoignée dans les options choisies et les voies suivies pour le développement harmonieux de Veyras.

Il assure de la disponibilité et de l'engagement du conseil communal et du personnel de l'administration. Fort du soutien de chacun, il envisage l'avenir avec sérénité et détermination.

Le président termine officiellement cette Assemblée primaire en se faisant l'interprète de l'exécutif pour remercier tous ceux qui font de Veyras un village heureux où il fait bon y vivre.

L'Assemblée se termine à 21h30.

#### ADMINISTRATION COMMUNALE

Le président  
Stéphane Garzer



Le secrétaire  
Samuel Favre

